

Compte-rendu Verbatim

Auditions publiques du Festival Energies & Océan

Vendredi 18 février 2022 à La Rochelle

Salle/adresse : Salle Les Baleines, Espace Encan

Nombre de participants : 56

Début/fin : 14h > 16h

Intervenants :

Julie Dumont - Membre de la CPDP Éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine

Philippe Micheau - Président du Comité départemental des pêches et des élevages marins de Charente-Maritime

Antoine Monteillet - chef de projet chez WPD offshore

Faustine Masson – chargée de mission au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

Emmanuelle Carpentier – administratrice de l'association Ré avenir

Alain Daubigné – membre du collectif NEMO

Isabelle Loulmet – Présidente de la confédération régionale France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine

Marc Lafosse – Énergie de la Lune, bureau d'études

Marlène Kiersnowski - Énergie de la Lune, bureau d'études

Jean-Louis Bal - Syndicat des Energies Renouvelables

Julie Dumont: Bonjour à tous. Nous nous situons dans le cadre du débat et de ce festival dans le cadre des auditions publiques. Nous allons avoir un certain nombre d'acteurs qui

vont s'exprimer sur le projet. Ils vont passer les uns après les autres avec des règles assez claires. Déjà, tout est enregistré et sera retranscrit sur le site du débat. Ils vont avoir 10 minutes avec chronomètre à l'appui pour exprimer leur point de vue et ensuite, nous aurons 5 minutes soit au niveau de la Commission particulière du débat public, soit au niveau du public pour leur poser une ou deux questions. 5 minutes, c'est assez rapide. C'est un petit peu le pendant des cahiers d'acteurs que de s'exprimer en public et de donner son point de vue. Je vais demander à ceux qui vont intervenir de venir sur scène, de se présenter et tout de suite que vous passiez dans le vif du sujet pendant ces 10 minutes. Ensuite, on passera aux questions, réponses. Pour commencer, nous allons recevoir M. Micheau du Comité départemental des pêches de la mer et de l'usage marin.

Philippe Micheau : Bonjour à tous. Je m'appelle Philippe Micheau, je suis président du Comité départemental des pêches et des élevages marins de Charente-Maritime. Donc, je remercie la CPDP de pouvoir nous permettre de nous exprimer et ensuite, de répondre à vos questions, de vous éclairer sur certaines de nos interrogations. Tout d'abord, la pêche charentaise représente 250 navires. C'est 50 % de la flotte de Nouvelle-Aquitaine. 700 marins. Pour des débarquements qui se situent aux alentours de 6500 tonnes en 2020 et un chiffre d'affaires de 38 millions, vendu en criée. En même temps, le dynamisme des pêches charentaises est assez important parce que nous avons trois criées majeures dans ce tout petit département. Dont une qui est en cours de renouvellement avec un investissement assez conséquent du département qui correspond au port de la Cotinière à l'île d'Oléron qui a toujours eu un entrain et une dynamique au niveau de la pêche. C'est un port qui n'a cessé de croître, de se diversifier et de s'adapter, tout ça pour arriver à la cinquième place des ports français en je ne sais plus quelle année et qui est actuellement le septième. Pour un petit port comme le nôtre, c'est déjà remarquable. Quand je disais la dynamique de la pêche en Charente-Maritime, elle est aussi due à ses deux îles. Je ne sais pas si vous connaissez le secteur maritime, dans le milieu de la pêche, les gens issus des îles ont toujours une autre approche, un autre élan pour la pêche. Les îles sont toujours pourvoyeuses de marins, de marins-pêcheurs, avec une certaine longévité. Beaucoup d'entreprises sont reprises de père en fils, de petit-fils en grand-père, etc. Tout ceci pour dire que la pêche charentaise, c'est un tissu socio-économique dont le département ne peut pas se passer. Tout simplement parce qu'il fait vivre les Charentais maritimes, les gens issus du territoire. Et en même temps, il participe à plein d'autres thématiques comme la thématique du tourisme, les thématiques de garder l'activité à l'intérieur même des territoires, toutes ces choses-là. En partant de ce constat, on ne peut pas nous, en tant que marins-pêcheurs, utilisateurs de la mer en quotidien, plus que ça encore, on ne peut pas réclamer l'installation d'un parc éolien dans ces eaux les plus proches. Puisque pour des raisons réglementaires, je l'ai dit, la flottille charentaise est composée de 80 % de moins de 12 mètres. Elle n'a pas le droit de s'éloigner de plus de 20 000 des côtes. Ceci est très pénalisant pour des problèmes réglementaires. En partant de ce constat, on ne peut pas réclamer, vouloir ou accepter un parc éolien, peu importe sa grandeur, que ce soit de 500 mégawatts ou 2 gigawatts. Sortis de là, il faut aussi bien qu'on soit conscient que si l'État vient à prendre une telle décision, nous allons avoir une contrainte supplémentaire et beaucoup plus qu'une contrainte. Je pense qu'à la multiplicité des contraintes qu'on a, cette contrainte viendra mettre un coup à la pratique même, à la survie même de l'activité de marin-pêcheur. Tout simplement parce que si jamais on ne peut pas exploiter ces zones qui font partie d'un système intégral de pêche à responsabilité durable, quand on ne peut pas exploiter une zone, on se reporte sur une autre ou on suit le poisson ou on laisse le poisson tranquille dans certaine zone. Si toutes nos

zones sont chamboulées, que ce soit par un parc éolien, par des zones de protection ou toute autre chose, ça va complètement bouleverser notre travail. En partant de là, il est essentiel que l'État comprenne et prenne la mesure de nos revendications. Il est essentiel que tout soit fait pour qu'on puisse travailler dedans et exploiter ces zones. On ne peut pas soustraire que ce soit 120 kilomètres ou 140 kilomètres ou peu importe le nombre de kilomètres carrés de nos pêcheries, c'est impossible. Si on fait ça, nous serons obligés nous-mêmes de supprimer des navires, des droits de pêche. Vous savez très que déjà, on est sur la corde raide. Pour développer des marchés, il faut des volumes, il faut du dynamisme. Plus on tend à baisser ce dynamisme, plus les marchés disparaissent. C'est le message fort que je veux faire passer au gouvernement. Je pense que nous sommes les plus impactés sur ce genre de projet. Nous devons être partie prenante. Il n'est pas question que quelqu'un nous dise comment on doit travailler. Si l'éolien doit voir le jour, il doit s'adapter à la pêche. Ce n'est pas nous qui devons nous adapter. On ne pourra plus, c'est fini. On s'est adapté aux aires marines protégées, aux parcs marins, aux zones Natura 2000. On ne peut plus s'adapter, c'est fini. Terminé. On n'y arrive plus. Ensuite, un autre message qui me paraît aussi essentiel. On le voit, les parcs génèrent avec notre profession et d'autres usagers aussi, mais je parle de ce que je connais, des conflits. Apparemment, nous sommes à un tournant des décisions de l'État, des projets de l'État et des ambitions de l'État pour l'avenir qui est de multiplier ce genre de structures. Si l'État, je ne pense pas qu'elle puisse se permettre d'avoir des conflits en permanence. À partir de ce projet, elle doit tout faire pour qu'il n'y ait plus de conflit. Elle doit tout faire pour s'adapter aux usages comme le nôtre qui est endémique, qui est patrimonial. On ne peut pas faire autrement que de travailler dans ces zones. L'État doit tout faire pour se mettre en concordance avec nous et non le contraire, sinon elle n'aura que des conflits. On va voir si l'État décide de faire je ne sais pas combien de parcs en France, elle ne peut pas se permettre d'avoir des conflits à chaque... Enfin, je ne sais pas moi. Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire à peu près. Un dernier mot, je le redis, mais c'est tellement important pour la profession. Si le parc doit voir le jour que ce soit ici ou n'importe où ailleurs, je parle pour mes autres collègues d'ailleurs, c'est l'éolien qui doit s'adapter à la pêche et non pas la pêche qui doit s'adapter à l'éolien parce qu'elle ne le pourra pas.

Julie Dumont: Merci beaucoup M. Micheau. Là, on va gagner une minute. Il y a une minute de question en plus. Est-ce que les membres présents de la Commission particulière ont des questions spécifiques pour M. Micheau ?

Intervenant : À titre personnel, je n'ai pas pu participer à l'atelier qui a défini les 5 scénarios qu'on retrouve aujourd'hui dans le débat. Je crois que la pêche était représentée. Dans ce cadre-là, est-ce que vous aviez fait la promotion d'un scénario et si oui, lequel ?

Philippe Micheau : La promotion d'un scénario pour la pêche est le pas de scénario.

Intervenant : Le scénario zéro.

Philippe Micheau : Le scénario zéro, voilà. Je vais dire pourquoi. Qu'on le mette à terre, demi-large ou très large, n'importe comment, il y a des navires qui travaillent partout. Il y a des zones où il y a un peu plus ou un peu moins de navires que d'autres zones. Et encore, ce qui est encore beaucoup plus grave et on ne le mesure pas, ce n'est pas la restriction et la perte de certaines zones, c'est aussi le report de pêche. Je vais vous donner un exemple tout simple, si jamais on disait « On va mettre un parc à partir des 20 000 jusqu'à 30 000 au

large », c'est la zone pour les navires de 18, 20, 30 mètres qui auront des problèmes pour se déborder au-dessus de 30 000, 40 000 parce que les zones de pêche sont moindres et ça pose d'autres problématiques. Ils auront beaucoup plus tendance à rentrer dans des 20 000. Il y a directement concurrence avec les moins de 12 mètres et la bande des 20 000 qui est plus fréquentée. Donc un parc entre 20 et 30000 avec des restrictions ou des gens iraient ou pas travailler dedans, sur une bande des 20 000 où on a déjà une grande majorité de bateaux... Si jamais dans cette zone, on avait une centaine de bateaux qui travaillent, on se retrouverait avec 120 ou 130 bateaux qui travaillent. Pour tous ces bateaux, ce serait encore une contrainte, une catastrophe puisque par rapport à la PCB, on a tous des quotas. Sur cette zone, les carrés CIEM ont déterminé que sur cette zone, on ne pouvait pas prélever plus que ça. Au lieu de prélever sur deux carrés CIEM, on va prélever sur un carré CIEM. Vous comprenez le déséquilibre, il n'y a plus rien qui va.

Julie Dumont: Merci. On va peut-être prendre une question dans la salle.

Intervenant : Bonjour. Je comprends tout à fait vos arguments et je les soutiens. Mais quand même, je suis aussi pour un mix énergétique. On peut partir là-dessus. Vous avez utilisé le mot concordance par rapport à une série de situations conflictuelles que je comprends très bien. Vous venez de dire que pour vous il n'y a pas de scénario, c'est le scénario zéro. Mais je ne vois pas très bien, comment vous voyez une éventuelle possibilité de concordance ? C'est ça que j'ai du mal à saisir.

Philippe Micheau : Ouais, je comprends. Je suis représentant de professionnels, élu pour représenter la profession. Je ne peux pas dire « telle zone ou telle zone », n'importe comment les bateaux travaillent partout. Je ne peux pas sacrifier une flottille par rapport à une autre. Je pense que pour cerner le discours ou la problématique de la pêche dans l'éolien, il faudrait... Alors, on ne sait pas le faire nous, mais il faudrait réellement qu'on mette à jour la problématique qu'on rencontre tous les jours, les contraintes qu'on rencontre, la pression... Je le dis tout le temps, souvent, le métier de marin-pêcheur français est le plus réglementé au monde. Je défie qui que ce soit de nous dire le contraire. On se lève le matin, il faut déjà qu'on remplisse les cahiers. On ne fait rien. Par rapport à ça, on ne peut pas privilégier une zone... Si jamais le projet voit le jour et l'Etat dit : « On va faire de là à là », on discutera. On dira : « Si c'est là, il faut que ce soit fait comme ça et comme ça parce que là, j'ai tant de bateaux ». Heureusement, on a un outil qui permet de réellement pouvoir apporter en toute objectivité toute l'activité de nos bateaux. Heureusement, qu'on a cet outil, sinon ça serait très compliqué pour porter la parole de notre profession. Mais pour nous, c'est très compliqué. Sachant qu'en plus, si on favorise une zone, on va créer un déséquilibre. Ce déséquilibre va être tout aussi pénalisant et peut-être même plus pénalisant que le secteur du parc. C'est dommage. On ne sait pas le faire. On devrait amener au grand public les contraintes et toute l'organisation de notre métier et de tout ce qu'il se passe dans notre métier. Surement que le grand public comprendra mieux comment ça marche et nos positions.

Julie Dumont: Merci beaucoup, on arrive au terme. Merci beaucoup, M. Micheau, pour ce témoignage, cette présentation. On va passer au prochain intervenant. M. Monteillet de WPD. Donc même exercice, 10 minutes de présentation a capella sans support. Ensuite, toute petite séance de questions, réponses.

Antoine Monteillet : Bonjour à tous. Antoine Monteillet, je suis chef de projet chez WPD offshore qui est un développeur, constructeur, exploitant de parc éolien en mer. Je suis également délégué régional de France Energie Eolienne qui est un syndicat de professionnels de l'éolien. Ma prise de parole aujourd'hui ne sera pas tant sur les aspects techniques, de présentation et de défense de l'éolien en mer. Le syndicat des énergies renouvelables et d'autres le feront. C'était une sorte de témoignage sur d'où vient ce projet. WPD et moi en particulier dès la fin de l'année 2012, on a commencé à travailler sur ce projet. Essayer de faire émerger une zone et un projet au large de l'île d'Oléron parce qu'il y avait des projets éoliens en mer qui allaient, des programmes de développement qui allaient être lancés par l'État. On y croit beaucoup, mais on croit moins à la précipitation de ces projets. On avait l'objectif d'anticiper fin 2012, début 2013 le développement de ce type de projet. Le travail qu'on a mené, il a été assez simple finalement. On a essayé de donner aux différents acteurs du territoire qui étaient concernés par ce projet, des outils et des moyens de réflexion sur l'éolien en mer. Ça s'est fait par différentes manières, mais on a rencontré des associations de défense de l'environnement, des élus, le comité des pêches et bien d'autres acteurs économiques. Avec une démarche qui était assez simple, nous avons une grande zone technique, un petit peu l'exercice qui fait aujourd'hui dans le débat public, dans laquelle nous n'avons aucune contrainte et dans cette zone, on cherche justement à ce que l'éolien puisse s'adapter aux pratiques existantes. Les différents outils qu'on a utilisés étaient essentiellement des retours d'expériences. Des voyages d'étude sur les parcs éoliens existants, sur de sports existants, de la navigation à l'intérieur des parcs. Au fur et à mesure de cette connaissance qu'on essayait de partager avec les différents acteurs, un projet a été identifié et a été validé en début de l'année 2015. C'est celui qui a été repris ensuite par l'État et qui a fait l'objet de différentes décisions puis de recul sur ce projet. Ça fait presque 10 ans aujourd'hui que ce projet existe, qu'il a franchi énormément d'étapes, pas assez aujourd'hui pour voir le jour dans la configuration qui avait été imaginée. Mais suffisamment pour qu'il puisse faire l'objet d'un débat public comme aujourd'hui et dans les différentes réunions précédentes. Si ce projet en est là aujourd'hui, s'il fait l'objet d'un débat public, s'il est considéré par l'État, c'est parce qu'il a été porté par énormément d'acteurs du territoire. Ce n'est pas uniquement parce qu'il a été défendu par les acteurs de la filière. C'est un point important sur lequel je veux insister, nous avons été que des semeurs de graine sur la réflexion de ce type de projet. Ensuite, on a laissé tous ceux qui se sentaient concernés par ce projet s'emparer du sujet pour pouvoir ensuite l'imaginer dans la configuration qui avait été imaginée comme zone historique qui est évoquée dans ce débat public. Puis surtout, aller le défendre auprès des différentes instances de l'État pour qu'il puisse être inscrit d'une part dans la loi, la programmation pluriannuelle de l'énergie et d'autre part faire l'objet d'un appel d'offres précédé du débat public qui est en cours. Sur ces 10 dernières années, je suis assez content de voir qu'il a franchi beaucoup d'étapes, mais aussi inquiet de voir que parfois beaucoup d'acteurs qui étaient très favorables historiquement ont changé de position. Je reste convaincu, parmi les différents scénarios qui sont proposés dans le débat public, que le scénario sera une zone historique avec un projet qui reste dans la configuration qui avait été imaginée à l'époque, à peu près 500 mégawatts, avec un nombre d'éoliennes qui sera largement inférieur à ce qui avait été imaginé puisque la puissance unitaire des éoliennes a augmenté. Ce type de projet peut voir le jour dans les mêmes conditions que celles de 2015, à savoir avec une acceptabilité qui est la plus importante possible.

Julie Dumont: Là, on a gagné 5 minutes. J'imagine que votre intervention va susciter certainement des réactions. Peut-être...

Intervenante : Vous évoquez le projet de 2015 en disant qu'il était un accord entre un certain nombre d'acteurs. Le contexte a changé y compris le contexte technique de la filière. De ce point de vue, qu'est-ce qui fait que selon vous, c'est toujours cette localisation, cette taille, cette configuration qui est la plus propice ? Au-delà du consensus, on l'a vu tout au long de ce débat, qui en réalité n'est plus un consensus.

Antoine Monteillet : Oui, il faudrait probablement s'interroger sur les raisons pour lesquelles il n'y a pas plus consensus sur cette zone. Malheureusement, je n'ai pas de réponse à cette question. En tout cas, ce que j'ai constaté, s'il y a eu consensus sur cette zone, c'était le fruit d'un long travail. Je ne vois pas quels éléments pourraient être remis en question aujourd'hui qui iraient à l'encontre de ce travail. Vous disiez les éléments techniques ont changé. Effectivement, les éoliennes sont plus grandes, mais il y en a moins. Peut-être un peu plus éloignées des côtes que ce qui avait été imaginé à l'époque, c'est possible. Tout le travail qui a été fait, de superposition des couches réglementaires et de contraintes qu'on a pu identifier reste d'actualité. Si on veut que ce projet puisse être réalisable, économiquement viable, qu'il puisse profiter aux différents acteurs du territoire, tant par les retombées économiques, industrielles, il me semble que cette zone est la plus propice.

Julie Dumont: On est la Commission particulière du débat public, on est notre débat. Très sincèrement, nous, ce qu'on a pu entendre sur le terrain, je ne dis pas par tous les acteurs, mais on a pu entendre : « Il n'y a pas de pire endroit pour le mettre ». Je caricature à peine. Et vous, vous nous dites que c'est la meilleure localisation. Comment on a pu passer comme vous le dites en 2015 d'un début de consensus assumé en tout cas par l'État et vous en parlez également à c'est le pire endroit, ce qu'on peut entendre aujourd'hui de la part de certains acteurs ?

Antoine Monteillet : En 2015, ce n'était pas un début de consensus, c'est une unanimité quasi générale de tous les acteurs à l'exception d'une association environnementale. Mais il y a une unanimité générale en faveur de ce projet, de cette localisation. Les raisons pour lesquelles aujourd'hui c'est le pire endroit au monde, je ne l'explique pas. Mais j'observe qu'une unanimité, on est passé à une opposition quasi générale sans pouvoir l'expliquer. Mais comme je l'ai dit, peut-être que le temps qui s'est écoulé depuis le début du développement du projet jusqu'à aujourd'hui, presque 10 ans, n'est pas propice au maintien d'une acceptation qui était générale à l'époque.

Julie Dumont: Une petite question du public.

Intervenante : Oui. Merci beaucoup. Je suis vice-présidente d'une association qui s'appelle « CapreNice » qui est une association de défense d'environnement, etc. Nous nous engageons dans les aménagements de grand projet et d'investissement. On considère que la balance vis-à-vis des avantages et inconvénients penche du côté des inconvénients. Pour faire très simple. Je vous remercie d'avoir eu l'honnêteté de dire qu'au départ du projet, il y avait beaucoup d'assentiment que c'était peut-être assez général comme accord et plus on va dans le temps, plus on voit se lever une opposition. Vous dites que vous ne comprenez pas trop cette opposition, mais nous, nous la comprenons très bien. Je pense que vous avez entendu M. Micheau tout à l'heure, c'est un élément. Nous avons d'autres éléments extrêmement importants qui sont des associations environnementales. Pourquoi on dit que

c'est le pire endroit pour un parc éolien offshore ? C'est parce qu'on recroise des zones de protection que sont les zones Natura 2000 et les zones du patrimoine maritime, marin. Ça pour nous, si vous voulez, ce qu'on combat, c'est qu'on voit l'État faire du politique à grande difficulté de préservation de l'environnement. Quand on considère que l'Etat bafoue sa propre parole en passant un coup d'éponge et en disant : « On ne va pas faire comme ça, on va faire au contraire un parc éolien ». Je voulais dire qu'effectivement le chemin que vous avez dit sur le changement d'acceptation sur l'éolien offshore, vous pouvez exactement le retrouver sur l'éolien terrestre. Je dis une seule chose, c'est qu'il y a très loin de l'idée du vent qui est généralement accepté par tout le monde, à l'électricité et passé par toutes les étapes de production. Là, quand les gens sont confrontés à la réalité des projets, l'acceptation change énormément. Je voudrais dire d'une manière absolument générale, nous on fait partie et quand M. Micheau de la réponse sur l'opportunité même du projet qui ne nous apparaît pas. Nous, on dit que le projet a cet endroit-là, sur l'importance qu'il a, non. C'est clair, notre position, vous la connaissez déjà.

Julie Dumont:: Merci beaucoup.

Antoine Monteillet : Juste pour répondre.

Julie Dumont:: Oui, pardon, c'est vrai que vous êtes là pour ça. Excusez-moi.

Antoine Monteillet : J'entends les interrogations qu'il peut y avoir sur le fait de mettre ce type de projet au sein des zones Natura 2000 et parcs naturels marins. Ce qu'il faut avoir en tête et notamment ici qui est un cas particulier, la zone Natura 2000 est immense. Elle fait plusieurs milliers de kilomètres carrés. À l'intérieur de cette zone, les enjeux sont complètement hétérogènes. Se mettre à l'extérieur de cette zone Natura 2000 qui tire un trait sur une carte, je ne pense pas qu'il y ait moins d'enjeux que dans la zone Natura 2000. C'est la raison pour laquelle on ne s'interdit pas d'imaginer des projets dans cette zone. Effectivement, cette zone met en avant des enjeux environnementaux particuliers, mais ça reste des enjeux qu'il faut relativiser par rapport à un projet éolien qui a des impacts complètement maîtrisés depuis les dizaines d'années de retour d'expérience qu'on a. Ce qui me semble beaucoup plus grave, c'est l'inaction qu'on peut avoir face au changement climatique et notamment l'opposition sur ce type de projet, qu'il ne faut pas opposer avec la protection de la biodiversité. Le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité, ce sont deux enjeux de ces prochaines années. Si on les oppose, je pense qu'on va droit dans le mur et c'est beaucoup plus grave.

Julie Dumont:: Merci beaucoup. On va poursuivre avec Faustine Masson du Comité régional des pêches.

Faustine Masson : Bonjour à tous, Faustine Masson, chargée de mission au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins. Une petite précision, il y aura sûrement beaucoup de redite avec ce que disait M. Micheau juste avant au niveau des chiffres. Le Comité CRPM est un organisme interprofessionnel de droit privé chargé de mission de service public. Ses fonctions, son organisation, tout est prévu par le Code rural. Ses missions sont notamment celles de promouvoir, défendre et représenter les intérêts généraux de la pêche maritime professionnelle, de participer à l'organisation de la bonne gestion des ressources halieutiques et de participer aux politiques publiques régionales en matière de mise en valeur et de protection de l'environnement marin. Le CRPM Nouvelle-Aquitaine, c'est plus de 500 navires de pêche professionnelle à l'échelle régionale,

plus de 2000 marins professionnels et quelque 300 pêcheurs à pied et pêcheurs conchyliculteurs. En Charente-Maritime, M. Micheau vous l'a démontré beaucoup mieux que moi, c'est 236 navires de pêche professionnelle en 2021 avec plus de 700 marins-pêcheurs dont 82 % de la flotte est en moins de 12 mètres. On estime que dans la zone de débat public que ce soit celle de 300 kilomètres carrés ou celle de 743 kilomètres carrés, 300 navires seront concernés et environ 600 marins. Pour un marin, on estime que ça génère 2-3 emplois à terre. Ça fait à peu près 1500 emplois indirects, plus tous les emplois induits qui seront directement impactés par une implantation de parc éolien, si ça doit se faire. En premier lieu, pour la pêche professionnelle, il n'y a pas de zone de moindre contrainte dans la zone de débat public. L'intégralité de la zone est située dans la zone des 20 000, or tous les bateaux de catégorie 3 sont limités à 20 000 de navigation au large des côtes. Ensuite, que ce soit pour la zone de 300 ou celle de 743 000 kilomètres carrés, il n'y a eu aucune concertation avec la pêche. En effet, ça génère forcément d'usage entre ceux qui naviguent dans le parc, si la navigation est autorisée. Un parc éolien posé, ça signifie l'interdiction pure et simple de la pêche en période de construction. De nombreuses limitations en période d'exploitation avec très souvent l'interdiction des arts trainants qui sont pourtant majoritaires en Charente-Maritime et un très grand flou en période de démantèlement. Pour l'instant, les restrictions s'apparenteraient à celles de pratiques en période de construction, c'est-à-dire l'interdiction de la pêche également. Et également, une grosse incertitude pour le retour à la normale, après le démantèlement qui est prévu par le Code de l'environnement cette fois. Et en effet, de tous les appels d'offres qui sont déjà passés pour les autres parcs français, ils prévoient que le porteur projet quand il sera choisi, prévoit de laisser une partie des fondations. Ça signifie, est-ce qu'un retour à la normale sera possible ? Est-ce qu'une pêche sera possible dans ces parcs ? Est-ce que ce sera tout simplement une zone impactée de manière permanente ? Peut-être à d'autres fins que celle du parc ? Peut-être qu'il sera renouvelé ? On ne sait pas. On discute aussi dans ce débat public de la possibilité de l'éolien flottant. C'est l'interdiction entière et totale pendant toute la durée de vie de parc pour la pêche. C'est ce qu'il ressort également des retours d'expérience des pêcheurs anglais et écossais que vous pouvez avoir accès sur le site de la CPDP sur la journée du 30 novembre. Une interdiction parce que les risques sont trop grands. Le parc flottant, ce sont des mats qui peuvent bouger donc les risques pour la pêche sont très grands. J'entends souvent « Pourquoi les pêcheurs ne vont pas tout simplement pêcher ailleurs ? ». Comme l'a dit M. Micheau, la pêche de catégorie 3, ils sont limités dans la bande des 20 000 et en plus de ça, ils sont limités en durée de présence en mer. Ils ne peuvent pas aller plus de 24 heures de leur port d'attache. Concrètement, ce n'est pas possible. On peut imaginer qu'un report sera envisagé, mais il créera un report des pêches et un énorme déséquilibre puisque les 300 navires dont je vous ai parlé tout à l'heure iront pêcher là où d'autres pêchent actuellement. Ça créera un déséquilibre dans la gestion de la ressource. Cette cohabitation forcée entre les pêcheurs et les éoliennes en mer n'est pas non plus sans risque pour l'intégrité physique des pêcheurs. Les mats des éoliennes constituent des écueils pour les navires et induisent beaucoup d'échos sur les radars de bord qui rendent impossible une bonne lecture des radars notamment en période de mauvais temps. On entend aussi la question de la planification, donc quid du coût d'après, on sait tous qu'une éolienne en attire toujours une autre. La PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit un gigawatt par an sur les quatre façades maritimes à partir de 2024. La FEE, France Énergie éolienne, si je ne me trompe pas et le SER, Syndicat des Énergies Renouvelables, dans un document de novembre 2021 mettaient en avant qu'il y avait un cruel manque de planification et que la France privilégiait une logique de déploiement parc par parc, ce qui mettait à mal toute

l'acceptabilité d'un tel projet de manière générale en France. Et le DSF, le Document Stratégique de Façade, lui insiste sur la nécessaire planification finie et concertée avec tous les acteurs maritimes, dont la pêche. C'est déjà une première contradiction dans des documents étatiques. Le DSF est également un document juridiquement contraignant. Ça rend une visibilité pas très visible. Une autre contradiction qui peut être soulignée, c'est que la FEE et le SER prévoient dans les mêmes documents dont je vous parle qu'un potentiel en 2050, de 50 gigawatts et pertinent pour le mix électrique français. Pour la façade sud-atlantique, c'est 5 à 10 gigawatts d'ici 2050 soit une surface de 1000 à 2000 kilomètres carrés. En sud aquitaine comme M. Monteillet l'a dit tout à l'heure, en fonction des servitudes militaires et tout simplement du potentiel technique, il y a tout le potentiel qui se retrouve en Charente-Maritime. Est-ce que ça signifie qu'il y aura d'autres projets que celui en Charente-Maritime que celui-ci ? Est-ce qu'on peut prévoir une planification ? Ça rejoint l'atelier de ce matin. Mais à ce sujet, l'État n'a apporté aucune garantie qu'il n'y aurait pas d'autres projets dans le futur. Le DSF prévoit met en évidence que les zones concernées par le débat public, dans la carte d'évocation, ce sont les secteurs 1 et 5, que les zones concernées sont des zones primordiales pour la préservation de la biodiversité. Pourquoi cette information en plein parc naturel marin ? Les pêcheurs ne comprennent pas non plus cette position, tout simplement parce qu'ils ont fait beaucoup d'efforts depuis des dizaines d'années pour préserver les ressources côtières et les réserves halieutiques. La zone du débat public et son raccordement se situent également en pleine zone de frayeur notamment pour des espèces emblématiques de la région comme la sole et l'anchois, également au cœur de zone de nourricerie pour le merlu européen qui est une des espèces les plus pêchées par les pêcheurs charentais et croisent également des axes de migration des espèces amphihalines dites d'espèces d'intérêt communautaire. Ce sont des espèces qui bénéficient d'une protection encore plus forte au niveau européen. Il y a aussi de grandes interrogations au niveau environnemental. Le parc induit bien évidemment des gros impacts environnementaux envers la ressource halieutique, je me cantonnerais à la ressource halieutique, comme le bruit, la turbidité, les pollutions chimiques, les champs électromagnétiques et j'en passe. Les potentiels effets positifs, on vous parle souvent de l'effet récif et de l'effet réserve. Ils ne sont pas à l'heure actuelle avérés et sont de plus en plus contredits dans les documentations scientifiques et notamment dans les retours d'expérience des pêcheurs anglais et écossais dont je vous parlais tout à l'heure. Le parc Oléron a les mêmes zones d'ombre, les mêmes inquiétudes, incertitudes que tous les autres parcs éoliens qui ont déjà été en discussion. On a toujours les mêmes remises à plus tard sur nos questions techniques. On a les mêmes flous. On en est toujours au même stade. Comment acceptez un parc au cœur de zones primordiales pour la pêche, de zones fonctionnelles halieutiques primordiales et au cœur de zones marines protégées... Ce développement à marche forcée des énergies marines renouvelables sans concertation, sans perspective met en danger le difficile équilibre qui a été trouvé entre cohabitation des usages et préservation de l'environnement. Une telle implantation de parc mettrait en péril des milliers d'emplois et c'est difficilement acceptable. Merci.

Julie Dumont:: Chers membres de la Commission, est-ce que vous avez des questions ? Oui, Arnaud ?

Arnaud Passalacqua : Est-ce que vous regrettez un manque de concertation ou est-ce que vous pensez que l'éolien en mer n'est pas adaptable pour reprendre le mot de M. Micheau à l'activité de la pêche ?

Faustine Masson : Je n'étais pas là depuis 2015, 2017, ce que disait M. Monteillet, je n'ai pas le recul nécessaire pour dire qu'il y avait une bonne ou une mauvaise concertation. On m'a dit qu'elle était plutôt mauvaise à l'époque. En plus, il y a une grosse incompréhension, parce qu'on a l'impression que les zones changent tout le temps. On est parti de 60 kilomètres carrés, après à 120, puis 300, maintenant on est à 743 kilomètres carrés. Ça rend l'acceptabilité très difficile. J'ai oublié votre deuxième question.

Arnaud Passalacqua : C'est adaptable ou pas adaptable. Est-ce que vous pensez qu'à terme l'éolien peut être adaptable à la pêche ?

Faustine Masson : C'est ce qui est dit dans toutes les réunions publiques, la volonté de l'Etat est de faire continuer la pêche dans ces parcs éoliens et qu'ils feront leur nécessaire pour. Mais dans la réalité, les pêcheurs anglais sont les seuls pêcheurs qui peuvent naviguer actuellement dans leur parc. Ils nous disent qu'ils n'y vont pas parce qu'ils craignent pour leur sécurité. Donc, dans la pratique qu'on leur permette de naviguer, pourquoi pas ? Mais au premier accident, tout ça ne sera pas mis en cause ? Je sais que la note de la Direction des affaires maritimes que l'Etat dit souvent, de 2017 ou de 2018, prévoit beaucoup de limitations dès qu'il y aura un peu de brouillard ou un peu trop de vent. Il y aura beaucoup de limitations pour limiter la pêche au maximum si elle est autorisée, sans parler des limites également autour des centres de raccordement, des éoliennes en elles-mêmes. Dans la pratique, je ne vois pas comment c'est possible alors que l'activité de chalut est celle qui est la plus pratiquée en Charente-Maritime.

Intervenant : Je reviens sur votre conclusion. Vous disiez qu'un développement d'éolien sans concertation, c'est impossible. Quel type de concertation vous attendriez pour parler de ce sujet ? Manifestement, celle qui a été faite ne vous convient pas. Quel type vous souhaitez ?

Faustine Masson : Je n'en ai pas discuté avec mes élus et je ne suis pas sûre que j'aie vocation à expliciter dessus. Je pense qu'une planification à long terme serait grandement appréciable, mais surtout à l'échelle nationale. On sait très bien, M. Macron a dit la semaine dernière 50 gigawatts d'ici 2050 sur les 4 façades maritimes, c'est énorme. Il y a un réel besoin de planification de savoir où on va mettre ça et ne pas faire des annonces surprises comme ça a été fait en Normandie. Ça va susciter de plus en plus de remontrances, non pas seulement des pêcheurs, mais de tous les acteurs qui peuvent être concernés.

Julie Dumont : Merci beaucoup. On reprend une question dans la salle.

Intervenant : Bonjour, Laurent Lefèvre, je ne représente personne à part moi. J'ai juste une question qui est de dire finalement si la pêche devient interdite ou presque, est-ce que le métier de pêcheur va changer ? Est-ce que des scénarios comme ça sont envisagés ?

Faustine Masson : Je ne sais pas si le métier de pêcheur va être interdit ou pas, surtout que France Filière Pêche essaye d'attirer un maximum de jeunes pêcheurs à rejoindre les rangs. Je ne sais pas le devenir de la pêche. Mais clairement, ça pose la question de quelle est la volonté de l'Etat vis-à-vis du métier de la pêche ? Plus on va augmenter les parcs éoliens, plus la petite pêche côtière, celle que nous présentons, va être impactée et ce sera concrètement impossible d'aller pêcher. On peut se poser la question de la volonté de l'Etat là-dessus. Je ne me prononcerai pas pour l'Etat, du coup.

Julie Dumont: Merci beaucoup. On arrive au terme. La prochaine interview sera Ré avenir avec Emmanuelle Carpentier.

Emmanuelle Carpentier : Bonjour à tous, je suis Mme Carpentier, je suis administratrice de l'association Ré avenir qui est une association rétaise engagée dans la transition énergétique et la promotion de toutes les actions nécessaires pour réaliser cette transition énergétique. Bien sûr au premier chef sur l'île de Ré, mais plus globalement sur l'ensemble du territoire. Nous sommes particulièrement impliqués et intéressés par ce projet de parc éolien offshore. Je vais vous exposer rapidement notre position. Elle consiste à considérer que ce parc devrait être réalisé en se positionnant dans un contexte plus global. On a déjà évoqué beaucoup ce matin et là-dessus nous souscrivons complètement qui est la nécessité de planification. Pour nous, le scénario devrait être retenu en s'inscrivant dans une double perspective. Première perspective, la planification qui doit être réalisée pour définir quel est le mix énergétique à développer à horizon 2050 pour réaliser la neutralité carbone. On voit bien que l'éolien offshore fera partie des filières qui vont devoir être fortement développées pour atteindre cette neutralité carbone. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des études prospectives qui ont été développées et qui proposent différents scénarios avec des volumes d'éolien offshore à développer qui peuvent être de 30, 40, 50 gigawatts. En tout état de cause, quels que soient les scénarios, on est sur des volumes de toute façon conséquents. Le premier élément, c'est de prendre en compte cette perspective et cette planification en intégrant l'ensemble des façades maritimes et pas simplement l'atlantique sud. La deuxième mise en perspective, c'est le fait que cette filière évolue très vite avec des évolutions technologiques qui sont déjà présentes et continuent à exister. Ce qu'il était possible de faire il y a 5 ans, aujourd'hui a déjà fortement évolué. C'est peut-être un élément par rapport à des questions qu'on a eu, qui est pourquoi le scénario envisagé en 2015 ne requiert plus autant d'assentiment aujourd'hui. Il est clair que la situation de 2015 et la situation d'aujourd'hui, les choses ont fortement évolué. À titre d'exemple, on peut aller beaucoup plus loin en termes de profondeur pour faire de l'éolien posé par rapport à ce qui était possible en 2015. Ces éléments doivent être pris en compte et aussi en prenant en compte une vision dynamique des choses, on parle d'un parc qui devrait être mis en service à horizon à peu près 2030, ça veut dire que ces évolutions technologiques vont encore exister et qu'il faut tenir compte de cela. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous considérons que le scénario qui semble le plus propice pour non seulement prendre les considérations de l'ensemble des parties prenantes, les aspects de biodiversité, préservation de la biodiversité, les aspects de compatibilité avec l'ensemble des usages de la mer et notamment la pêche, nous amène à considérer qu'il faudrait retenir comme scénario de localisation un parc positionné au-delà des 20 000 nautiques. À peu près au-delà des 37 kilomètres des côtes. Et jusqu'au 70 mètres de profondeur qui est aujourd'hui ce qu'on peut anticiper en termes d'état de l'art sur la profondeur maximale possible pour l'éolien posé. On serait en dehors de la zone préférentielle d'étude proposée par l'État. Quand je dis en dehors, c'est de la zone étendue. On serait en dehors du parc naturel marin. Ce qui est bien entendu par rapport à un certain nombre de considérations sur la préservation de l'environnement sera positif. Ça veut dire que sur un impact visuel, on sera à un positionnement tel que l'impact visuel des côtes y compris des îles d'Oléron et de Ré sera minime. Également, on sera sur une localisation compatible avec ce qu'on pourra faire à ce moment-là comme technologie d'éolien posé. Ceci amène à une question de fiscalité. Il nous semble raisonnable de considérer que les parties prenantes du territoire et aussi la filière pêche puissent quelque part trouver son compte avec le développement d'un tel parc. La loi de finances pour 2022 a créé une taxe

qui sera versée par les exploitants de ces parcs dans les ZEE. Cette taxe maintenant est coulée dans le marbre. Elle a été introduite dans la loi de finance. La question qui se pose est, qui sera bénéficiaire de cette taxe ? Il nous semble raisonnable de considérer que les collectivités territoriales et la filière pêche puissent en partie, je ne dis pas exclusivement, être bénéficiaires de cette taxe. Aujourd'hui, la question de répartition de cette taxe n'est pas traitée, mais ça fait partie des éléments à prendre en compte. Dernier élément, le raccordement qui est une des questions posées. Notre vision est que nous devrions privilégier un raccordement continu au réseau 400 000 volts de RTE. Ce choix est compatible avec le scénario de localisation que je viens de mentionner. Il présente aussi l'intérêt de minimiser l'empreinte spatiale du raccordement au niveau terrestre, car il permettrait d'éviter la création d'un poste de compensation intermédiaire au niveau du littoral. Ça, c'est aussi un élément important. Il faut regarder les aspects environnementaux aussi et impacts, aussi au niveau terrestre. C'est pour cela que nous privilégions ce scénario de raccordement. Ensuite, la question qui se pose, c'est ce parc probablement va être utile et sera nécessaire, on l'imagine bien, dans le cas de l'exercice de planification pour atteindre la neutralité carbone 2050. Néanmoins, ça ne veut pas dire faire ce parc n'importe comment, à n'importe quelle condition. Il est, nous semble-t-il, nécessaire que l'État encadre bien la façon de réaliser ce parc, les conditions techniques de déploiement et d'exploitation du parc. Ceci passe par des éléments pour préserver la faune locale, que ce soit l'avifaune ou la faune marine pendant le chantier. On sait très bien que le chantier, je crois que personne ne peut contredire ça, il sera un moment de perturbation pour l'ensemble du secteur. Il faut prendre tout un tas de précautions pour éviter que le chantier provoque des impacts trop importants pour notamment la faune marine et l'avifaune. Ceci notamment devrait passer par la mise en œuvre pendant le chantier d'un certain nombre de techniques d'effarouchement qui existent. Vous avez déjà entendu parler de DSP lié à des systèmes d'eau de bulle ou des moyens acoustiques pour pouvoir éviter que la faune marine reste sur la zone du chantier. Il faut bien entendu un suivi très strict du chantier pour faire en sorte qu'il soit réalisé de manière exemplaire. Il faut bien aussi que pendant l'exploitation du parc, un certain nombre de protections de l'avifaune soient prises en compte puisque nous sommes sur une zone de migration d'un certain nombre d'espèces qui pour certaines doivent être préservées. Il faut prendre un certain nombre de précautions, mettre en place des systèmes de détection et d'effarouchement efficaces et aussi, éventuellement envisager l'arrêt de la rotation des pales pendant les périodes de plus forte migration. Il faut aussi prendre en compte la filière pêche. C'est indispensable. Donc, pour cela, faire un design précis du projet qui permet l'exercice de la pêche dans des couloirs qui doivent être adaptés à leurs besoins. Il faut aussi bien entendu appliquer des recommandations de l'UICN avec l'ensemble des possibilités autour de la méthode ERC. Je ne vais pas les décliner ici, mais on proposait tout un tas d'éléments de précaution, que ce soit sur la partie éviter ou sur la partie réduire. On pourrait y revenir. Bien entendu, il faut que les choix technologiques qui vont être faits dans le design du projet tiennent compte des études d'impact et permettent de s'assurer du moindre impact du projet sur le milieu marin. Enfin, il est nécessaire que l'exploitant prenne un engagement de démantèlement et qui doit passer par la constitution provision dès le début d'exploitation du parc. Également, un engagement de recyclage à 100 % des composants de l'éolienne y compris les pales. On sait que les pales, c'est un élément un peu difficile aujourd'hui. Il est plus compliqué de les recycler. Mais que des solutions techniques commencent à émerger pour permettre ce recyclage des pales. Il faut qu'il y ait un engagement à 100 % recyclage avec un contrôle effectif, avec des pénalités associées. J'en finis là, la question de l'opportunité du deuxième parc. Notre vision est que nous n'avons pas aujourd'hui

l'ensemble des éléments permettant de définir l'opportunité ou non de ce deuxième parc. Opportunité qui devrait découler de l'exercice de planification dont nous avons déjà parlé. Mais que si ce deuxième parc était décidé, on devrait privilégier la technologie du flottant en allant encore plus loin donc plus à l'ouest et en privilégiant un raccordement mutualisé avec le premier parc. Ce qui nécessite que de fait, cette mutualisation soit prévue dès le début.

Julie Dumont: Merci beaucoup. Je suis désolée, mais il faut qu'on soit tous à la même enseigne. Est-ce que parmi nos membres de la Commission particulière il y a des questions ? Oui, Anaïs ?

Anaïs Lefranc Morin : Oui, j'avais une question puisque vous avez évoqué le raccordement au courant continu ce qui est lié à une puissance minimale du parc, est-ce que ça signifie que pour le premier parc, vous vous positionnez pour un 1 giga ou non ?

Emmanuelle Carpentier : On anticipe, on n'a pas fait l'exercice de planification dont on vient de parler pour définir précisément comment devraient se répartir les quelques dizaines de gigas d'éolien offshore à déployer sur l'ensemble des 4 façades. Mais il est très probable que 500 mégawatts ne seront pas suffisants, qu'on aura a minima dans cette zone besoin de 1 giga. On peut sans trop prendre de risque, considérer que le 1 giga sera une puissance raisonnable si on se met dans une perspective de toute façon long terme.

Julie Dumont: Merci.

Intervenant : Le parc tel que vous le décrivez est probablement un parc assez coûteux, ne craignez-vous pas que le prix de l'électricité en sortie soit cher et soit un frein à la décarbonation ?

Emmanuelle Carpentier : Premièrement, j'ai parlé d'évolutions technologiques, elles se traduisent aussi par une baisse des coûts. Il y a une forte baisse des coûts ces 10 dernières années, elle continuera. Deuxièmement, effectivement, nous considérons qu'il y a tout un tas de considérants à prendre en compte et que le choix ne doit pas être simplement dicté par les aspects économiques. Pour retenir aujourd'hui une solution qui semble, en regardant uniquement ce projet, peut-être la solution la moins coûteuse, mais qui en mettant les choses en perspective par rapport à tout ce qu'il faudra faire à l'horizon 2050, ça ne sera peut-être pas la solution la plus intéressante qu'il soit. Donc non, oui, effectivement on considère que l'aspect économique, il faut regarder bien sûr. Derrière, c'est un certain nombre de subventions. Les données publiques sont quand même rares et doivent être utilisées avec parcimonie. Néanmoins, ça ne doit pas être le driver principal.

Julie Dumont: Il y a-t-il une question dans la salle ?

Intervenante : Je voulais juste faire une petite remarque. On sait que les parcs éoliens lorsqu'ils sont installés, leur efficacité est d'un tiers par rapport aux mégawatts prévus. Là, vous parlez de couper le fonctionnement des éoliennes pendant la saison de migration, c'est deux mois par an. Là, on se demande vraiment si l'efficacité, si on enlève en plus deux mois par rapport aux périodes où il n'y aura pas de vent, etc. Plus, je rajoute les petits je ne sais pas quoi, vos filets avec des bulles, technologies pour préserver les espèces lors du chantier. Je trouve ça...

Emmanuelle Carpentier : Les aspects durant le chantier, ils n'impactent pas le productible durant la vie du parc puisque ce sont des techniques mises en place pour pouvoir éviter les impacts environnementaux ou les minimiser durant le chantier, un moment où de toute façon le parc ne produit pas. Deuxièmement, en termes de facteurs de charge, ce que vous indiquez sur le productible versus les mégawatts. Certes, les éoliennes en mer ne produisent pas en permanence à 100 % de leur puissance, mais aucune des installations de production d'électricité ne produit jamais à 100 % du temps et à 100 % de sa puissance. Que vous preniez du nucléaire, du solaire, de l'éolien terrestre, de l'éolien offshore, c'est toujours le cas. Par contre, effectivement, le productible que vous pouvez attendre des différentes typologies d'installation n'est pas le même selon que l'on parle par exemple de photovoltaïque, d'éolien terrestre ou d'éolien offshore. Concernant l'éolien offshore, on n'est pas sur 30 %. Je pense que c'est à ça que vous faites référence. On est plutôt sur quelque chose de l'ordre de 40 % à 50 %. C'est-à-dire que le productible que vous pouvez attendre est de l'ordre de 40 % à 50 % de ce qui serait produit si l'installation était à 100 % du temps et à 100 % de sa capacité. Ce qui est plutôt très bien puisqu'il faut comparer ça à 25 % pour l'éolien terrestre et 15 % pour le photovoltaïque. Donc c'est plutôt une source de production d'électricité qui apporte des gros volumes d'électricité et qui est assez efficace. Concernant l'arrêt des pales pendant la période de migration, on ne parle pas d'un arrêt de pales de deux mois par an, on parle d'un arrêt pendant les grosses périodes de migration donc on sera plutôt sur deux ou trois semaines par an. Ce type de chose, d'ailleurs, est déjà pratiqué dans un certain nombre de parcs en Europe du nord.

Julie Dumont:: Merci beaucoup. On a fini avec Réavenir. Nous allons passer au Collectif NEMO. J'avais Alain Daubigné et M. Dufaut. Non, vous serez seul, M. Daubigné. Même règle que pour tout le monde, 10 minutes pour présenter votre positionnement soit par rapport au scénario, soit par rapport au projet en général.

Alain Daubigné : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je suis membre du collectif NEMO qui pour certaines personnes sont dans la salle ne savent peut-être pas ce que signifie l'acronyme. Ça signifie « Non à l'Éolien Marin à Oléron ». Curieusement, vous allez me dire « Il commence par la fin » puisque la finition du mot NEMO, c'est très parlant. Sérieusement, je vais vous présenter de manière dynamique j'espère la présentation du collectif NEMO. C'est d'abord l'expression d'un engagement porté par des convictions bien arrimées à l'encontre de ce funeste projet de parc éolien face à Oléron. Le collectif NEMO, c'est environ 900 adhérents. Sa pétition en ligne a recueilli environ 9500 signatures en moins de 3 mois, depuis décembre dernier. Notre action a été celle d'un lanceur d'alerte. La stratégie du collectif NEMO a consisté dans un premier temps à informer les élus de l'île d'Oléron, de l'île de Ré, du pays royannais et du conseil départemental de la Charente-Maritime, au moyen de 11 lettres en avril 2021 et janvier dernier. Nous vous proposons donc une synthèse de ces lettres écrites par notre comité de direction. La synthèse des informations sur ce projet dévastateur, à savoir l'implantation de plusieurs parcs industriels dans le parc naturel marin au cœur d'une zone Natura 2000 face aux îles charentaises. C'est l'industrialisation éolienne de la mer et des paysages marins. Ce projet, c'est d'abord des constats remontés, la porte grande ouverte à plusieurs parcs éoliens, je le disais à l'instant. Après 130 kilomètres carrés du premier parc évoqué en 2016, cette implantation totaliserait 300 kilomètres carrés et enfin, plus récemment fin 2021, on nous parle de 743 kilomètres carrés en plein débat public. À noter. Ça représenterait pour 2 gigawatts environ 130 éoliennes de plus de 260 mètres de haut. Mais avec des effets redoutés pour nos côtes. Le plus grand parc éolien industriel

d'Europe selon le Premier Ministre au large des îles charentaises est en devenir. Il s'agirait d'un immense chantier permanent en mer pendant plusieurs dizaines d'années. Une myriade de bateaux gigantesques pour le transport des éoliennes, des réparations et de lourdes opérations de maintenance. Des réseaux de câbles, des stations offshore, des pollutions, des détergents, des métaux lourds, les huiles. La destruction de nos côtes nourricières et on pense aux risques qui pèseraient sur la conchyliculture du bassin de l'île d'Oléron, sur l'activité touristique, des bruits, des vibrations, des infrasons, des accidents d'exploitation. Sans compter avec les travaux de raccordement à terre, bienvenu en l'occurrence aux bulldozers éventrant les plages, les dunes, les forêts et les terres agricoles. Et cependant les élus, population et socioprofessionnels ont été abusés, court-circuités par l'Etat central. Aucun d'eux n'a été consulté sur le projet des parcs éoliens marins, ni sur la macro zone de 743 kilomètres carrés. Les élus qui ont pourtant la légitimité des élections, de l'aménagement et de la gestion des territoires. Seul le collectif NEMO les a informés à partir du début 2021. Il s'agit par ailleurs d'un projet inimaginable dans une zone naturelle protégée d'intérêt international. Une incohérence totale. La France et l'Europe ont reconnu et mis sous statut spécial ces lieux exceptionnels. Cette réserve naturelle nationale, d'immenses zones Natura 2000, un parc naturel marin, des responsabilités environnementales internationales pour les tracés migratoires pour les populations d'oiseaux marins en danger d'extinction pour nombre d'entre eux. Destiné à la protection de la nature le parc naturel marin deviendrait un parc éolien industriel de près d'un millier de kilomètres carrés. Tout cela alors que le directeur des aires marines protégées a écrit, je cite : « Le choix d'une telle zone pour l'éolien compte tenu des enjeux environnementaux n'est pas approprié ». À ce titre, il a été dit et redit tout à l'heure que c'était le pire endroit pour implanter des éoliennes en mer. C'est une expression qui revient et c'est très significatif. La localisation de ce projet, résultat des seuls choix des lobbys industriels. Quid alors de la filière pêche artisanale dont il a été question tout à l'heure, menacée voire sacrifiée à terme dans son modèle économique. Pourquoi avoir investi plus de 64 millions d'euros dans l'agrandissement du port de la Cotinière dont les nouvelles installations vont être mises en service dans moins de deux mois ? Tout cela malgré les votes contre le projet éolien des Comités régional et départemental des pêches. Ils se sont largement expliqués précédemment. Comment se prononcer sur les projets dont on ne connaît rien des conséquences environnementales et socio-économiques. L'État repoussant les études sur ces conséquences après la décision du gouvernement. Complètement ubuesque. Quels sont donc les enjeux pour la Charente-Maritime et ses territoires ? Ce serait d'abord la destruction des écosystèmes et de leur biodiversité associée. Élus et décideurs doivent intégrer que l'installation des parcs éoliens industriels annonce des bouleversements chimiques, physiques, biologiques des écosystèmes. On ne sauvera pas le climat en sacrifiant les écosystèmes et leur biodiversité qui sont une partie essentielle des solutions de sauvegarde de la planète. Les ressources naturelles, le vivant avec ses oiseaux, ses mammifères marins, ses poissons font de plus en plus partie des agréments et des attraits touristiques du département de la Charente-Maritime. Pourquoi sacrifier tout cela ? On ne saurait oublier les bouleversements du trait de côte et les impacts terrestres du raccordement sur terre. Ce serait aussi la destruction d'emplois annoncés. Élus et décideurs ne doivent pas être abusés par des promesses d'emploi. Il n'est d'emploi acceptable pour un territoire que dans la vraie création nette d'emploi pérenne. Les emplois créés par les activités éoliennes seront diminués par des emplois qu'elles détruiront. Notamment au niveau de la filière de la pêche. De plus, la main-d'œuvre présente sur les navires intervenants dans les parcs éoliens français est majoritairement étrangère. Exemple, le navire Aeolus chargé du forage en baie de Saint-Brieuc emploie 120 salariés dont

seulement 2 Français. Les grands gagnants seraient alors les équipes allemandes, espagnoles ou encore américaines très spécialisées qui n'habitent pas sur place contrairement aux activités des filières locales. Et quid de l'altération de l'image de la Charente-Maritime département touristique, deuxième département touristique en France avec l'industrialisation éolienne de la mer et des paysages marins. Des éoliennes géantes révèlent une nuisance certaine pour les résidents permanents, secondaires et les touristes, visibles de toutes les côtes charentaises maritimes. Pour les zones d'installation prévues, les éoliennes clignotantes seront aussi insupportables la nuit. La Commission supérieure des sites, perspectives et paysages a écrit, je cite : « La transition énergétique ne doit pas conduire à porter gravement atteinte au littoral français dont la valeur paysagère artistique, mémorielle et touristique est au premier plan en Europe sous peine de remettre en cause plus d'un siècle d'efforts constants de protection du littoral par l'État ». La Charente-Maritime, je le disais tout à l'heure, deuxième destination touristique française est certaine de vouloir et de pouvoir affronter un nouveau regard de nos visiteurs sur nos espaces côtiers dégradés par de gigantesques éoliennes. Parlons maintenant de la France, quand les droits et la démocratie sont bafoués. La non-prise en compte des avis de nos élus et des citoyens comme le refus de leur participation aux décisions, surtout après la suppression par l'État de deux niveaux de juridiction et de recours possibles est proprement intolérable. Cette suppression est révélatrice d'une régression inadmissible des droits en France au profit des industriels de l'éolien. Pour terminer, la conclusion du collectif NEMO, vous la connaissez maintenant, nous sommes inquiets pour la préservation durable de nos paysages uniques, de la biodiversité, des oiseaux marins, de nos activités traditionnelles de pêche, d'ostréiculture, de viticulture, de l'artisanat, de tout ce qui fait la richesse touristique de notre territoire, mais aussi des milliers d'emplois. Nous nous sommes entretenus avec tous les maires des communes de l'île d'Oléron. Certains se sont déjà exprimés et une très large majorité, pour ne pas dire l'unanimité, va se dégager contre le projet éolien qu'on veut nous imposer à l'occasion du vote d'une motion par la communauté de communes de l'île d'Oléron qui va très prochainement officialiser son hostilité son projet. Nous avons bon espoir de voir en mars le conseil départemental de la Charente-Maritime s'inscrire dans cette dynamique que nous souhaitons salvatrice. En conséquence, nous n'acceptons pas ce funeste projet de parc éolien marin, destructeur et non approprié au regard du parc naturel marin et des zones Natura 2000 qui caractérisent notre précieux littoral charentais maritime. Merci.

Julie Dumont: Est-ce que vous avez des questions ? Arnaud ?

Arnaud Passalacqua : Est-ce que NEMO a une position sur la décarbonation des énergies en France ?

Alain Daubigné : Absolument. NEMO n'est absolument pas opposé, bien évidemment, au mix énergétique et accepte effectivement la tendance qui veut favoriser cette décarbonation. C'est évident. C'est notre réponse.

Julie Dumont:: C'est tout ? Vous n'êtes pas contre. On va peut-être poser quelques questions dans le public.

Intervenante : J'ai une question concernant le problème sanitaire. Normalement, sur les éoliennes, il y a des peintures, ces peintures s'usent avec le vent, avec la mer, on remet donc de la peinture sur les mats. Je crois que ces peintures sont très toxiques.

Julie Dumont: J'entends votre demande. Là, on est sur les auditions. C'est un exercice un peu particulier. Je ne sais pas si NEMO, il n'est pas spécialisé sur les peintures. On est vraiment sur une audition des acteurs. On a le collectif NEMO qui nous présente sa position par rapport au débat et par rapport au projet. On leur pose des petites questions pour en savoir un peu plus.

Alain Daubigné : Cela dit, NEMO abonde tout à fait dans le sens de votre remarque, madame. Merci bien.

Julie Dumont: Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent entendre NEMO sur d'autres sujets ? Non. Moi, j'ai une question sur la relation avec les élus. Ils étaient au courant quand même en 2021 du projet. Vous dites qu'on les a informés, informés de quoi finalement puisque le projet était déjà sur les rails ?

Alain Daubigné : Oui. Le projet était sur les rails, mais depuis bien plus longtemps, ça a été dit tout à l'heure. Il y avait ce premier projet qui était défini. Le projet était de taille, vous connaissez le projet historique, mais le projet qui a été annoncé représentait un volume beaucoup plus important ce qui a manifestement déplu aux élus. Vous le pensez bien, puisque ce n'était pas la règle du jeu, ce n'était pas le projet de départ. C'est la raison pour laquelle j'ai dit qu'ils se sont sentis floués, abusés.

Julie Dumont: Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au suivant. Merci beaucoup. Le prochain intervenant, c'est FNE, Madame Loulmet.

Isabelle Loulmet : Bonjour. Je suis la Présidente de la confédération régionale France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine et je suis accompagnée de Marie-Dominique Monbrin qui est notre référente mer littorale qui est dans la salle et qui pourra m'aider pour répondre aux questions. Et le cahier d'acteurs qu'on a proposé dans le cadre de ce débat public est vraiment le fruit d'un travail collectif. Je ne vais pas citer tous les membres de nos associations qui ont travaillé à ce cahier d'acteurs, mais c'est un travail collectif. Je vais vous exposer pourquoi nous confédération régionale FNE Nouvelle-Aquitaine, on a voulu produire un cahier d'acteurs dans ce débat public et affirmer notre opposition à ce projet, à cet endroit qui est un endroit protégé et riche en biodiversité. Ce qui porte les membres de nos 200 associations affiliées dans tous les territoires en Nouvelle-Aquitaine, c'est d'abord la préservation du vivant, de ce vivant dont on fait partie, des relations d'interdépendance qu'on entretient au sein de ce vivant et qui permet nos conditions de vie et de survie sur cette terre. Or, la première cause d'érosion de la biodiversité, c'est la transformation des écosystèmes, c'est l'aménagement de l'espace, notamment lorsqu'il provoque des mitages et des discontinuités dans la communication interne et intraspécifique et lorsqu'il conduit à l'absence d'un réseau connecté d'aires protégées qui constituent des réservoirs biologiques. Pour France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine proposer l'installation d'un gigantesque parc éolien en mer en pleine zone Natura 2000, dans le périmètre exact du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, c'est une incroyable incohérence avec toute la politique de préservation de la biodiversité qui a déjà été conduite dans cette zone protégée. C'est nier tous les efforts qui ont déjà été accomplis par les différents acteurs dans ces zones et balayer un investissement qui au contraire, à notre avis, doit être prolongé et renforcé. La France est très loin d'atteindre le bon état écologique de l'environnement marin. Tout le monde est d'accord sur ce point. Qui découle des directives européennes fondamentales que sont la directive-cadre stratégie pour le milieu marin et la

directive-cadre pour la planification d'espace maritime. D'ailleurs, FNE Nouvelle-Aquitaine a souligné dans les deux avis défavorables qu'il a rendus dans le cadre du document stratégique de façade sud-atlantique. Pour nous, c'est de là qu'il faut repartir, de ce document stratégique de façade. C'est-à-dire reprendre une planification à l'échelle de toute la façade, Manche, mer du nord, atlantique, si on veut pouvoir penser et articuler à la fois la stratégie énergétique nationale et en même temps les engagements de la France. Les engagements de la France pris au niveau national et au niveau européen qui concernent la protection des espèces menacées, le maintien et la restauration du bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au sein du réseau Natura 2000 et sur le territoire national. Quel que soit le lieu envisagé, les éléments présentés au cours de ce débat ne permettent pas de conclure à la compatibilité d'un parc éolien avec ces objectifs de préservation de la biodiversité. Un projet d'activité nouvelle comme ce parc éolien ne peut être acceptable que s'il s'inscrit dans un soutien sans faille à cet objectif de bon état écologique avec des efforts cumulés et non pas des effets cumulés. Si le bon fonctionnement des écosystèmes est primordial, c'est bien que toutes nos activités humaines en dépendent dans un contexte de changement climatique et des enjeux de biodiversité. Des enjeux qu'il faut prendre à égale importance. C'est ce que nous soutenons au sein de FNE. Je voudrais dire, pour illustrer la position par rapport à ce cahier d'acteurs, j'ai repris ce que souligne le philosophe Jean-Marc Besse, il y a deux façons de se conduire face au lieu où nous vivons. C'est-à-dire qu'on peut voir le monde comme un espace vide à transformer dans lequel on peut construire et s'installer ou voir le monde comme un habitant qui participe de l'intérieur au monde en train de se faire et l'espace n'est plus alors conçu comme un espace vide, mais une simple surface vide où on peut faire ce qu'on veut. Mais il est au contraire plein de choses, plein de vivants et d'humains avec lesquels et pour lesquels il est nécessaire de composer et de s'entretenir. Dans l'espace désigné pour planter des éoliennes, il y a des invertébrés benthiques, des mollusques, des vers, des poissons, des mammifères marins, des tortues, des oiseaux qui peuvent se nourrir, se reproduire, y faire halte dans leur migration parce que cet espace est protégé réglementairement. Donc ce que nous demande la confédération régionale, c'est que cette connaissance de la diversité du vivant soit soutenue, amplifiée, appuyée et que tout ce qui touche à ce milieu soit fait, cette connaissance soit faite avant et non pas après la décision d'implanter un parc. Il s'agit de mieux connaître le patrimoine naturel de notre territoire, d'identifier précisément sa richesse et son état de conservation, de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et des changements climatiques et socio-économiques qui les affectent et bénéficier d'une connaissance fiable et accessible. Ce que le débat public a essayé de faire en sorte et nous les remercions pour notamment les journées environnement qui ont été organisées. Je voulais rappeler aussi que le bilan annuel de l'Observatoire national de la biodiversité 2021 qui est produit par l'Office français de la biodiversité qui s'intitule « Biodiversité en crise – il est urgent d'amplifier les actions ». Il dénonce l'augmentation de la pression des activités humaines sur la nature, destruction des habitats naturels, surexploitation des ressources du vivant, pollution. Il souligne que les milieux les plus touchés sont les milieux marins et les milieux littoraux. Pour assurer la cohérence des politiques publiques, on voit bien que c'est un des sujets majeurs, FNE Nouvelle-Aquitaine demande que la biodiversité entre dans toutes les politiques publiques, celles dédiées à l'énergie, comme celles qui concernent l'agriculture, la pêche, l'eau, la santé et que ces politiques soient évaluées. C'est important l'évaluation des politiques publiques. La politique de conservation et de reconquête de la biodiversité doit être portée au même niveau que la politique énergie climat. Et cette politique énergie, climat doit aussi développer l'axe de tout ce qui est la sobriété énergétique. En

conclusion, ce qu'il nous semble important de rappeler, c'est que nous soutenons la biodiversité remarquable et ordinaire et que préserver cette biodiversité, c'est veiller sur un capital naturel dont dépend notre santé, notre qualité de vie et notre survie. Merci.

Julie Dumont: Peut-être, je vais être un petit peu taquine, je pense que c'est notre rôle aussi. J'aimais bien l'image de ce monde soit vide où on construit des choses, soit effectivement habité. Est-ce qu'il existe selon vous, sur l'ensemble de nos façades maritimes, un endroit où il n'y a pas de biodiversité remarquable et ordinaire et où on pourrait développer ces énergies renouvelables marines ? Ou est-ce qu'au contraire, finalement ça n'existe pas ? C'est une question un petit peu polémique, mais je me permets de la poser.

Isabelle Loulmet : Oui, bien sûr. Je comprends tout à fait ce que vous voulez dire. Vous voulez nous retourner puisque nous, on a souhaité accentuer notre cahier d'acteurs sur la préservation de la biodiversité. On fait partie du réseau France Nature Environnement national. On soutient le développement des énergies renouvelables. Sachant qu'effectivement le premier axe de la politique énergétique, c'est quand même bien la sobriété sur laquelle il nous semble que les accents ne sont pas assez mis alors qu'il y a énormément d'argent qui est mis dans d'autres domaines, alors qu'on pourrait faire beaucoup. Quand on parle d'énergie, ça a forcément des impacts. Il n'y a pas un endroit qui est inhabité sur terre. Seulement, il y a des endroits qui sont moins fragiles que d'autres, qui sont moins à préserver. Mais c'est tout l'enjeu aussi. On manque d'une planification à l'échelle de la grande façade et dans le cadre d'un débat public où justement tous les enjeux soient mis sur la table et où tous les acteurs peuvent s'exprimer et qu'ensemble, on arrive à trouver le moins mauvais compromis. Effectivement, il faut faire des compromis et qu'on arrive à trouver le moins mauvais compromis. Mais qu'on mette à égalité d'intérêt et d'importance dans le cadre de ce compromis la politique énergétique qu'on doit mener, mais aussi la politique de préservation de la biodiversité qui est absolument indispensable. Il n'y a pas de hiérarchie à faire entre ces deux objectifs. C'est bien dans le cadre d'un grand débat sur une planification plus large où tous ces enjeux seraient causés et non pas à l'échelle d'un projet limité où effectivement on se heurte à des questions qui nous renvoient à des débats qu'on n'a pas eus avant. C'est bien ce que nous demandons.

Julie Dumont: Alors, si on peut amener le micro, s'il vous plait. Ce sont des auditions qui se croisent.

Intervenante : Oui, pour rebondir sur la question et sur votre réponse qui parle de recherche du meilleur compromis pour préserver l'ensemble des éléments et notamment lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi préserver la biodiversité. Je voulais savoir, vous avez émis un avis défavorable sur le projet tel qu'il est proposé par l'Etat avec la zone d'étude de 743 kilomètres située au sein du parc naturel marin dans le cadre qu'il est proposé. Quelle est votre position ? Est-ce que ça veut dire qu'en fait, c'est non seulement sur cette zone d'étude, mais aussi sur les autres scénarios alternatifs qui ont été proposés, qui ont émergé suite à la réunion notamment du 14 janvier qui proposait des scénarios où le parc pourrait être potentiellement encore plus loin et en dehors du parc naturel marin. Ou est-ce qu'en fait, c'est un avis négatif par rapport au projet posé par l'État, mais avec potentiellement des avis plus favorables sur d'autres scénarios ?

Isabelle Loulmet : Dans le cadre des scénarios, effectivement, c'est dans le cadre de cette zone-là, même la zone élargie sur laquelle nous étions opposés au projet parce que c'est

une zone extrêmement riche en biodiversité en plus dans des couloirs de migration. Par contre, ce que je dis, je ne peux que renvoyer à ça, c'est-à-dire que le débat soit élargi sur une zone à l'échelle de la façade et qu'à nouveau on puisse avoir un débat plus large sur lequel on pourra réfléchir globalement à l'ensemble des acteurs. Je ne sais pas si je réponds complètement à votre question.

Intervenante : Pas complètement. Ça veut dire que vous ne vous positionnez pas sur l'ensemble des scénarios.

Isabelle Loulmet : On a fait un choix de réponse effectivement. Peut-être que Marie-Dominique va pouvoir compléter. Notre choix de réponse a été orienté sur pas de projet dans ce cadre-là.

Marie-Dominique Monbrin : Peut-être que je vais apporter un éclairage. Ce que nous demandons, c'est de respecter non seulement le parc naturel marin qui est un lieu de gestion concertée, mais surtout les zones Natura 2000. Le parc naturel marin étant gestionnaire des zones Natura 2000 qui sont plus larges que le parc. C'est difficile, j'imagine pour le public, de s'en rendre compte parce que ces zones ne sont répertoriées que sur quelques cartes. Les cartes thématiques ne reprennent jamais ces zonages de Natura 2000. C'est difficile pour les uns et pour les autres de s'en rendre compte. La zone Natura 2000 la plus grande, c'est une zone de production spéciale pour les oiseaux qui date des années 2008. Ce sont des enjeux forts importants pour les couloirs migratoires nord, sud, à la côte ou plus au large et aussi le couloir migratoire terre et mer puisque les oiseaux vont de la terre à la mer. C'est un enjeu essentiellement oiseaux, mais pas que puisqu'il y a aussi des mammifères marins et les chauves-souris. Sur ces zones Natura 2000, les acteurs au travers... ça a été renforcé par le Conseil de gestion du parc naturel marin, ce sont mobilisés pour atteindre le bon état écologique. Le plan de gestion du parc a été construit avec les acteurs existants et pour les faire progresser. On rajoute un acteur supplémentaire, c'est donc un effet supplémentaire parce que personne ne nie les effets du parc éolien. Ça signifie que si on ne veut pas d'effet cumulé, il faut des efforts cumulés pour que tout le monde avance. Or, dans l'état actuel des choses, c'est déjà difficile pour le parc naturel marin de faire avancer les acteurs co-existants. Si on rajoute un parc industriel de la taille de l'île d'Oléron dans cette zone de production spéciale pour les oiseaux, c'est énorme et gigantesque. Peut-être un chiffre, je rappelle la surface du parc éolien, c'est la surface de l'île d'Oléron. Mais le budget de fonctionnement du parc naturel marin, c'est 700 000 euros par an. Mettez ce chiffre qui est censé faire avancer des acteurs existants, la pêche, les loisirs, les collectivités, la qualité de l'eau, etc., pour obtenir le bon état écologique et on rajoute quelques milliards d'un parc éolien. Quelque part, on trouve que c'est disproportionné. Les efforts qui sont consacrés à l'éolien sont disproportionnés par rapport aux efforts historiques de la zone et à cette dynamique. On risque de perdre tous les investissements de ce Conseil de gestion.

Julie Dumont: Merci mesdames. Aquitaine Blue Energie. Je vais certainement encore écorcher, Mme Kiersnowski et M. Lafosse.

Marc Lafosse : Bonjour à toutes et à tous, merci de nous donner l'occasion de cette audition pour donner notre position. Marc Lafosse, je préside un bureau d'études en océanographie opérationnelle et Marlène Kiersnowski, donc nous sommes d'Énergie de la Lune, bureau d'études qui apporte son expertise en océanographie au développement des énergies marines renouvelables. Nous sommes localisés à Bordeaux. Nous travaillons notamment

dans le domaine du houlomoteur dans le sud de cette région au large de Biarritz pour un projet de la région Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes également exploitants énergétiques d'un site d'essai d'hydrogène dans l'estuaire de la Gironde évidemment positionné dans cette continuité du domaine de l'éolien offshore ici au large d'Oléron. Dans cette dynamique, pour ici en territoire Rochelais nous avons créé un cluster d'entreprises qui s'appelle Aquitaine Blue Energies qui réunit les acteurs qui créent de l'emploi et qui sont déjà mobilisés fortement dans le développement des énergies marines et de l'éolien offshore. C'est à ce titre qu'on va vous donner notre position sur la création d'emploi, sur la faisabilité et l'envie que ce projet émerge que nous aimerions dans le sens de son territoire, dans le sens du respect des enjeux environnementaux et évidemment dans la contribution de cette transition énergétique que nous appelons de nos vœux. Aquitaine Blue Energies c'est assez récent. Ce sont des entreprises qui sont positionnées depuis longtemps dans ce domaine, qui ont fait leur expérience sur d'autres parcs en France et à l'étranger. C'est une petite association, elle a à peu près une trentaine de membres aujourd'hui. Nous avons un enjeu collectif de représenter ces acteurs, de développer, structurer cette émergence de cette filière et qu'elle soit la plus adaptée aux enjeux notamment environnementaux et évidemment d'animer le réseau local, régional pour que dans la création de ce parc, dans son développement, il y ait un maximum d'emplois qui soient créés et qui soient en accord avec ce territoire. Ce sont plutôt des entreprises qui sont positionnées sur 3 domaines : les opérations et la maintenance des parcs, la logistique portuaire et les bureaux d'études environnementaux. Vous aurez remarqué qu'en Nouvelle-Aquitaine, il n'y a pas beaucoup d'industriels et des usines de construction d'éléments des éoliennes offshore, par exemple. C'est un petit peu normal, qu'aujourd'hui, en représentant ces acteurs de Nouvelle-Aquitaine, nous sommes dans ces trois domaines. Nous avons également contribué avec ce cahier d'acteurs. Je vais passer la parole à Marlène pour développer ce cahier.

Marlène Kiersnowski : on a fait le constat que je pense on est nombreux à avoir fait en se basant sur les rapports les plus récents dont on a eu connaissance. Je vais parler une énième fois du rapport « Futur énergétique 2050 » de RTE. Comme tous, on sait qu'il faudrait d'abord diviser notre consommation électrique par deux, qu'il est vraiment tant de sortir du fossile et que pour avoir ces différents enjeux en tête, il va falloir produire massivement de l'électricité. Aujourd'hui, n'en déplaise aux nucléaristes, il va falloir non seulement construire des centrales nucléaires dans les pires scénarios de RTE, mais en plus fortement augmenter notre capacité de production d'électricité notamment l'éolien en mer qui a démontré sa capacité à concurrencer le nucléaire de façon très forte. Juste rappeler que nous, on est un peu à la base de ce projet aussi puisqu'on a fait partie des premières entreprises à essayer de le faire rebondir dans cette région. De nombreuses démarches auprès du territoire, depuis 2012-2015, on a essayé de faire un travail de conviction très important auprès des services de la région Nouvelle-Aquitaine, auprès de la DGEC. On a participé aux premières concertations. On a vu les gens avoir une espèce de ras-le-bol de ces exercices de planification et de concertation. Je suis toujours un peu étonnée qu'on soit encore dans une phase de débat parce que ça fait de très nombreuses années qu'on en parle. C'était juste une petite parenthèse. Sur le mix énergétique néo-aquitain, on est basé à 75 % sur du nucléaire aujourd'hui avec notamment deux grosses centrales. Aujourd'hui, on est tous d'accord pour dire qu'on ne peut pas être approvisionné par une seule source d'énergie. Il est temps de diversifier notre mix. La façon dont on a abordé le cahier d'acteurs, ce n'était pas tant de se dire oui ou non, mais oui et dans quelles conditions ? À notre avis, il n'y a pas trop d'autres discussions que celle-ci. Puisque toutes les façades contribuent à

cette production et quelque part, il n'y a pas de raison que nous, on soit non-touché par rapport à toutes les façades. Faisons notre part, arrêtons de dire que c'est forcément les autres. Les enjeux en termes de biodiversité, il y en a partout. Il y en a beaucoup chez nous, c'est clair. Mais ce n'est pas la peine de tout reporter sur les autres façades maritimes. En termes de planification, je l'ai dit, ça fait longtemps qu'on travaille sur le sujet, il y a beaucoup eu de concertations à la planification. Il y a eu des concertations sur le DSF, sur la PPE, sur le SRADDET. Personne ne peut dire qu'il n'est pas au courant. Simplement, on est tous un peu neuf sur ces sujets. Peut-être contrairement à d'autres façades qui ont vu de tels projets se développer chez elles. Les gens sont très acculturés. Je comprends parfaitement que ce premier projet soit une marche très difficile. Mais ce dont je suis persuadée, c'est que quand nos enfants verront ces éoliennes, ils n'ont pas la même réaction qui anime le débat aujourd'hui. Est-ce que tu veux parler un peu de l'industrie ?

Marc Lafosse : Je vais parler un peu de l'industrie parce que vous avez déjà vu le bateau qui vient chercher les embases gravitaires, les pièces de transition et les tubes qui permettent de construire le parc non loin de là au large de la région Pays de la Loire donc à Saint-Nazaire. Ce bateau vient à quai dans le port de La Rochelle est autour de cette émulation, de cette dynamique, il y a évidemment des entreprises qui sont structurées, qui ont créé des emplois. On est à peu près une trentaine d'emplois qui ont été créés, liés à la construction de ce parc de St-Nazaire, c'est dans cette continuité, en ayant appris, formé du personnel, en ayant beaucoup d'appétence du jeune public qui voit dans l'émergence de cette filière des énergies marines renouvelables et de l'éolien offshore un choix de vie, d'engagement. C'est comme ça, que tous les jours, à la porte de nos entreprises et syndicats professionnels, il y a de nouvelles candidatures et que derrière les régions lancent au côté de cette filière, des filières de formation pour des techniciens supérieurs, pour des ingénieurs, pour être au rendez-vous de cette filière et des enjeux qu'elle transporte. Pour le petit focus sur ce terminal non loin d'ici qui est représenté dans notre jeune association, ça a été pour 2022 juste pendant l'été, 30 escales. Ça a été 17 mineurs de travail, de levage, d'installation sur ce bateau. Avec un stockage sur 5 hectares de ce terminal. Des monotubes de 65 mètres de long pour 1000 tonnes et des pièces de transition qui font 35 mètres de haut et 450 tonnes. Évidemment, l'émergence de cette filière en suivant cette trajectoire de la PPE, en instaurant des nouveaux emplois, ils vont pouvoir se positionner sur ce marché qui est domestique désormais, ça y est, enfin, ces parcs se construisent en France. Et évidemment pour capter une part de marché à l'international puisqu'à quelques jours de navigation de La Rochelle, on pourra être compétitif sur des parcs qui se construisent dans le nord de l'Europe et même en France. Je vous parle d'éolien posé, ce sera évidemment la même chose avec de l'éolien flottant où les pièces qui constitueront ces flotteurs pourront être acheminées sur des parcs un peu plus loin. En sachant que cette façade maritime, à cet endroit, derrière l'île de Ré est assez intéressante parce que les fenêtres météo sont intéressantes pour la maintenance et le transport maritime de ces pièces. Un mot peut-être de la localisation.

Marlène Kiersnofsky : Oui quand même parce que la question posée, c'était où ? On a une réflexion, on a quelques adhérents notamment ceux qui ont contribué à l'étude bibliographique de la DGEC donc Cohabis et Créocéan pour ne pas les nommer sur la partie avifaune et mammifères marins. Ce qui nous a permis de grandir dans la compréhension de tous ces enjeux. La discussion qu'on a eue, déjà en 2015 l'emprise du PEL n'existait pas ou plutôt n'existe que depuis juillet 2015, si je ne dis pas de bêtise. La zone qui faisait

consensus initialement comme l'a rappelé WPD un peu plus tôt, elle était dans ces mêmes zones. Le premier constat, la valeur patrimoniale de ces zones est inchangée. C'est un premier point. Le deuxième point, la question qu'on s'est posée, c'est à vouloir trop sortir de ces zones de protection, on va sur des zones qu'on connaît moins ou pas du tout. D'ailleurs, l'éolien en mer est un grand contributeur à la connaissance de l'environnement marin. Est-ce que c'est vraiment judicieux finalement en termes d'impacts environnementaux de sortir de ces zones connues ? Ou au contraire de rester dans ces zones qui en effet ont des enjeux, mais on les connaît bien ? Ça permet une application de la séquence ERC qui est au moins validée par des études. Si on va plus loin, on a d'autres enjeux qu'on ne connaît pas, on repart sur un séquençage d'études. On voulait un peu poser cette question. On souligne que dans la région Nouvelle-Aquitaine, il y a une communauté scientifique qui est solide et qui est intéressée à la définition de ces enjeux. Ce qu'on a là, dans un projet futur, tous ces gens seront associés au suivi des enjeux pour assurer une qualité du projet maximale. Peut-être un dernier point sur le fait de sortir de la zone comme ça a été préconisé, nous on défend un peu l'ancrage territorial du projet, c'est peut-être une étude pour le futur qu'on pourrait conduire, à trop vouloir s'éloigner, on craint d'être en concurrence avec des armateurs et des navires étrangers. S'éloigner des côtes, c'est avoir des conditions de mer un peu plus difficiles et donc avoir des moyens plus conséquents à mettre en œuvre, et sur lesquels on serait peut-être moins concurrentiel par rapport à l'Espagne, par exemple. Peut-être que ce sont des enjeux qu'il faudrait étudier. Merci.

Julie Dumont: Est-ce qu'on a des questions ? Moi, j'en aurais une sur les emplois. C'est-à-dire dans votre scénario, dans ce que vous préconisez, tout à l'heure, vous avez évoqué 30 emplois à Saint-Nazaire.

Marc Lafosse : À La Rochelle.

Julie Dumont: D'accord. Si ce parc se faisait, est-ce que vous voyez une estimation localement ? Je parle d'emploi local. Tout à l'heure, on a entendu un chiffre, je ne sais pas s'il est vrai ou pas, mais en tout cas de 120 personnes qui travaillent sur la maintenance, il y en a deux qui sont français. Est-ce que vous avez des éléments sur l'emploi créé potentiel ?

Marc Lafosse : Pour revenir d'abord sur le chiffre de 120 personnes sur un navire qui est au large de Saint-Brieuc. En effet, c'est un avenir pas français justement. C'est un bon exemple. Nous, ce qu'on veut, c'est avoir une flotte de bateaux français avec des Français et du droit du travail français qui soit à bord. Ça, ce sera dans les phases d'installation. En général, on considère que pour un parc 500 mégawatts, il y a à peu près 1000 personnes qui vont travailler pendant la construction du parc d'éoliennes posées. Ensuite, pendant son exploitation, c'est une base qui s'installe sur la côté. En général, évidemment à proximité d'infrastructures portuaires qui ont été adaptées et construites pour cela. C'est à peu près entre 120 et 150 personnes ETP temps plein qui seront mobilisées. Sur nos scénarios Aquitaine Blue Energies, on n'a pas eu le temps pour travailler exactement combien de ces 150 qui seront déjà bien identifiés dans nos entreprises. Par contre, on est sûr qu'à peu près 70 % de ces personnes sur l'opération et la maintenance ont déjà les compétences dans les entreprises. Ces entreprises ont déjà les compétences pour faire monter et embaucher ces personnes localement. Ça ne sera pas un emploi qui sera délocalisé. Ce sera bien à La Rochelle en l'occurrence sur ce sujet. Ensuite, il y a un rôle, comme l'a dit Marlène, scientifique de suivi, soit mandaté par l'Etat, soit mandaté par le lauréat du parc autour des enjeux environnementaux. Là-dessus, on a beaucoup de collaborations avec des bureaux

d'études de taille différente et des universités. On a la chance d'avoir de cellule de transfert, une de l'université de La Rochelle, l'autre de l'université de Bordeaux au sein même de notre association. De ce fait, on construit vraiment ces attentes et ces méthodologies scientifiques pour répondre aux enjeux qui arriveront 2030 notamment sur l'acoustique passive, quelque chose qui a pris beaucoup de place, qu'on ne connaissait pas bien il y a une dizaine d'années quand les premiers parcs ont vu le jour au nord de l'Europe. C'est un point important, il y a beaucoup de recherche et développement aujourd'hui dans ce domaine.

Marlène Kiersnowski : Peut-être rapidement un complément, un point qu'on a essayé de travailler avec la DGEC, c'est de pouvoir inclure dans le cahier des charges des appels d'offres un pourcentage minimal de contenu local des projets. C'est un travail qui nous tient à cœur, c'est-à-dire que faire en sorte que les retombées économiques soient territoriales. Même si on a bien vu avec le développement des premiers projets que c'est ce qu'il se passe. Nous, on sait que l'industrialisation se fera complètement chez nous, parce qu'il n'y aura pas forcément matière à créer de nouvelles usines par rapport à celles qui sont implantées qui ont bénéficié des premiers projets. Ce n'était pas faute de s'être battu dès 2012. Mais on n'a pas gagné en 2012. Il y a plein d'enjeux qui sont liés à la concurrence européenne et sur lesquels on essaye de se battre parce que ce n'est pas gagné de pouvoir avoir ce type de critère et pourtant ce serait bien utile pour les territoires.

Intervenante : Peut-être avant de passer la parole à la salle, je veux redire encore une fois que ces auditions qu'on fait sont importantes. On a des personnes qui viennent ici présenter leur point de vue et ce n'est pas forcément le vôtre. C'est ça le principe d'un débat public. Mais on vous demande, y compris parce qu'on va vous laisser la parole, de bien vouloir rester dans le cadre d'échanges respectueux. Si on veut pouvoir discuter, aller au bout des arguments des uns et des autres, c'est important que chacun puisse s'exprimer sans être ni moqué ni insulté. On vous remercie par avance.

Julie Dumont: Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite poser une question ? Oui, monsieur.

Intervenant : Une question sur la localisation. On est un certain nombre à penser que cette localisation qui a été choisie est inopportune. Vous disiez, madame, que toutes les côtes françaises étaient concernées par ces recherches. C'est faux. Entre la Gironde et le Pays basque. Il n'y a rien, il n'y a aucun projet. Pourquoi ? Alors que la côte n'est pas une côte très touristique et que les enjeux de biodiversité ne sont pas les mêmes que dans le parc naturel marin et dans cette zone Natura 2000 qui est particulièrement précieuse avec toutes ces zones humides autour et toute la biodiversité qu'il y a dans cet endroit qui pose problème par rapport à un projet comme ça.

Marlène Kiersnowski : Je n'ai pas tous les éléments de réponse, mais j'en ai quelques-uns. Évidemment, on se frotte à quelque chose sur lequel on essaye de lutter nous aussi à notre mesure, c'est la contrainte militaire, la contrainte radar. Avant 2012, quand les régions étaient encore séparées, on parlait développement éolien au large du Médoc. On était encore sur une phase encore antérieure de développement. Là, la DGEC nous reprochait à l'époque qu'il n'y avait pas assez de vent. Aujourd'hui, on sait que ce n'est pas le cas. La ressource est suffisante pour descendre un peu plus loin des côtes. Ce qui est vrai néanmoins, plus on descend vers le sud, moins la ressource est bonne. Mais je vous rejoins tout à fait sur ce sujet de la contrainte militaire qui devrait sauter pour permettre un débat plus apaisé sur des enjeux qu'on ne maîtrise absolument pas.

Marc Lafosse : Peut-être un complément, au sud de notre belle région, il y a une houle au large du Pays basque. C'est peut-être là que se développeront des projets de parc houlomoteur. Il y a une zone de dérisquage en ce moment en cours.

Julie Dumont: Merci beaucoup. On va accueillir notre dernier intervenant, il s'agit du SER, Jean-Louis Bal.

Jean-Louis Bal : Oui, d'abord, je ne vais pas essayer de répondre à la question de la localisation du parc. Je vais essayer de vous apporter un éclairage national sur le développement de l'éolien en mer et notamment en Nouvelle-Aquitaine. Quelques mots sur le Syndicat des Énergies Renouvelables qui est la principale association professionnelle du secteur des énergies renouvelables qui rassemble 450 entreprises, tous les grands énergéticiens français et européens, mais aussi une majorité de PME ou ETI. Nous travaillons sur toutes les filières énergies renouvelables. Notre principale préoccupation, c'est la lutte contre le changement climatique et au passage, on signale que le dérèglement climatique, c'est une principale cause de diminution de la biodiversité. Nous mettons au premier rang de nos préoccupations, et on l'a bien démontré dans chacun des débats publics qui ont eu lieu sur les différents parcs que la biodiversité était au cœur de toutes nos préoccupations. Concernant le dérèglement climatique, il y a aujourd'hui une stratégie de développement, de bas-carbone à l'horizon 2050 qui va encore avoir quelques évolutions qui prévoit une diminution de la consommation d'énergie. Au passage, je signale que la diminution de la consommation, c'est d'abord de la sobriété, mais aussi de l'efficacité énergétique et qu'il ne faut pas confondre les deux. La sobriété, c'est plutôt une question de comportement. L'efficacité, c'est plutôt une question technologique. Diminution de la consommation d'énergies et surtout électrification des usages du fait que nous avons aujourd'hui une électricité qui est très décarbonée. Il faut conserver cette électricité décarbonée. On va avoir une diminution globale de la consommation d'énergie, mais qui va se doubler d'une augmentation de la consommation d'électricité. Les différents scénarios élaborés par l'ADEME, par le réseau de transport de l'électricité, par Negawatts, par d'autres organisations montrent que cette électricité devra être approvisionnée en grande partie à partir d'énergies renouvelables. On gardera certainement, à mon sens, un socle nucléaire. Ce n'est pas le cas de tous les scénarios développés. Dans tous les scénarios, il y a un minimum d'énergies renouvelables. Ces énergies renouvelables outre l'hydroélectricité, qui est aujourd'hui la base de notre production d'électricité renouvelable, elle ne pourra pas croître indéfiniment et donc la croissance va se faire sur trois genres : l'éolien terrestre, l'éolien en mer et le solaire photovoltaïque. Dans aucun des scénarios on ne se passe de l'un de ces trois genres. J'en viens aux objectifs qui ont été annoncés récemment par le Président de la République sur l'éolien en mer. Avoir 40 gigawatts installés à l'horizon 2050, ce qui paraît considérable, mais qui n'est jamais que ce que la Belgique a fait ces 10 dernières années. La Belgique a installé 2.6 gigawatts sur une longueur de côtes de 60 kilomètres. Si on fait la proportion, nos 40 gigawatts à l'horizon 2050 ce n'est même pas l'effort que la Belgique a déjà consenti et pour laquelle elle va continuer. Nous pensons qu'il faut pouvoir développer ces énergies marines et donc l'éolien offshore sur l'ensemble des façades que nous avons en France, on en a 4. Alors, en Méditerranée, ce sera essentiellement de l'éolien flottant parce que les profondeurs sont rapidement assez élevées. Par contre, on a une répartition à faire sur les trois façades sur l'Atlantique. Ce qui va nécessiter d'élaborer une planification spatiale et temporelle à long terme du développement de l'éolien en mer en se basant sur quelques critères comme le gisement disponible, la

profondeur, on va y venir sur les transparents suivants. Vous avez ici une idée de ce que nous avons estimé sur les différentes façades. Notre feuille de route au sein du SER, c'est 50 gigawatts et non pas 40 comme le Président l'a annoncé. Mais cette différence à l'horizon 2050 n'est pas très parlante. Ce qui est important, c'est le point de passage dans les 10 prochaines années. On pense qu'on devrait pouvoir développer et installer 18 gigawatts à l'horizon 2035, sachant que pour le moment on a 0 mégawatt installé, à part une éolienne flottante prototype au large du Croisic. Mais les premiers parcs sont en train de sortir de l'eau et on devrait avoir cette année l'inauguration du parc de St-Nazaire et les autres vont suivre.

Un bref rappel de cette source de développement économique et industriel. Il y a l'aspect énergie, mais il y a aussi ce développement économique. Ces dernières années, on a déjà créé 5000 emplois en France, alors qu'on n'a pas encore une éolienne qui tourne. Il y a quelqu'un qui mentionnait tout à l'heure un bateau de 200 personnes avec seulement 2 Français à bord. Sur ces 5000 emplois, ils sont créés essentiellement sur l'exportation. On a exporté des turbines éoliennes en Allemagne, au Royaume-Uni. On va en exporter également aux États-Unis. C'est une réalité cette création d'emploi et il faut se dire qu'on est en Europe et qu'on ne va pas chicaner sur le fait qu'il y a des étrangers qui viennent travailler chez nous. On a aussi des emplois français qui travaillent pour l'étranger. Il y aura des retombées au niveau de la Nouvelle-Aquitaine. À l'horizon 2028, on a montré que si le développement continu, on devrait avoir au niveau national 19 000 emplois qui seraient créés. Pour garder ces emplois, il faut qu'on garde un rythme d'attribution des projets par appel d'offres fixé par l'actuel PPE, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, qui va évoluer dans la prochaine année. Comme je vous l'ai dit, la définition des zones, on l'a faite en fonction de critères de coût, notamment de ressources en vent, de bathymétrie et également dans la mesure du possible, d'avoir un régime juridique unique. Sur la zone de projet, on aura des projets qui seront à cheval sur la zone économique exclusive et sur le domaine public maritime. Il faudra qu'on ait un cadre réglementaire unique quand on est à cheval sur cette zone.

J'en viens aux conditions de réalisation du projet. Pour nous, ce qui est essentiel, c'est la concertation pour pouvoir préserver les intérêts à la fois de la pêche, de tous les autres usages de la mer et de la préservation de la biodiversité. Cette concertation, on doit pouvoir la faire d'abord au niveau des façades maritimes. C'est ce qui était annoncé ce matin par Laurent Michel puis après, il faudra descendre au niveau des projets. Pour la concertation autour des projets, dialogue avec la pêche et on doit viser à ce qu'on puisse préserver à la fois les ressources halieutiques, mais également la biodiversité. On a déjà aujourd'hui beaucoup de retours d'expérience des parcs étrangers. Je sais que ce n'est pas tout à fait transposable au niveau français, mais il y a néanmoins beaucoup d'enseignements qu'on peut tirer de ces retours d'expérience.

En conclusion, ce que nous attendons, c'est qu'on puisse identifier deux parcs éoliens. Le premier qui devrait faire l'objet d'un appel d'offres dans le cadre de la PPE actuelle, mais qui permettrait aussi d'identifier un deuxième projet et à terme d'avoir cette planification spatiale et temporelle sur l'ensemble des façades maritimes que nous avons et notamment la Nouvelle-Aquitaine.

Julie Dumont: Merci beaucoup. Chers collègues, avez-vous des questions ?

Arnaud Passalacqua : Vu que vous êtes à l'échelle plutôt nationale, comment le projet en Nouvelle-Aquitaine se positionne-t-il par rapport à d'autres du point de vue de sa sensibilité environnementale et de sa concertation ? Du point de vue du fait que ça ne fait pas consensus ?

Jean-Louis Bal : Le consensus, vous ne l'aurez jamais nulle part. Alors, par contre, il faut être très ferme sur les pratiques. C'est-à-dire qu'il faut de la concertation, il faut écouter tout le monde. Je pense que c'est un message qui est bien passé auprès de nos autorités nationales. C'est un peu l'objet de vos débats publics que nous suivons attentivement. Le consensus, ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre, j'ai lu les rapports que vous faites. Vous avez déjà instruit 14 projets éoliens en mer. Je crois que c'est une des choses que vous concluez, c'est que le consensus est impossible. Par contre, il faut écouter tout le monde et après, il y a quelqu'un qui doit trancher. Le maître d'ouvrage.

Julie Dumont: Je vais aller dans la salle, je suis sûre qu'il va y avoir plein de demandes.

Intervenante : Je me demandais pourquoi vous ne privilégiez pas l'éolien flottant et loin des côtes pour minimiser tous les impacts pour lesquels le projet se heurtera toujours. Vous dites « On écoute », c'est bien, mais les solutions n'existeront pas donc pourquoi ne pas privilégier cette solution.

Jean-Louis Bal : Il faut déjà faire une mise au point. Aujourd'hui la technologie qui est mature, compétitive, on sort du mégawattheure à 44 euros à Dunkerque. Pour situer ça, le coût de l'EPR, c'est plutôt de l'ordre de 110 euros du mégawattheure. Ce qui est compétitif aujourd'hui, c'est l'éolien posé. L'éolien flottant est en cours de développement technologique. On a les premières fermes-pilotes qui vont tourner en Méditerranée et en Bretagne dans les deux à trois ans qui viennent. Ça permettra de franchir une étape. Il y a des appels d'offres pré-commerciaux avec des tailles de 250 mégawatts qui sont en cours de processus. En Bretagne et en Méditerranée, ça permettra de franchir l'étape suivante et l'éolien flottant nous pensons qu'il devrait devenir aussi compétitif que l'éolien posé avec un retard de 5 à 6 ans donc à l'horizon de 2030, on devrait avoir de l'éolien flottant tout à fait compétitif. Mais aujourd'hui, ce qui est exploitable, c'est l'éolien posé.

Intervenante : sinon, on en viendra toujours à l'opposition qui semble complètement irréductible. Pourquoi ne pas attendre un peu ?

Jean-Louis Bal : Pourquoi ne pas attendre ? Ce que je ne vous ai pas dit tout à l'heure, à propos de la stratégie nationale bas-carbone, c'est que cette croissance de la consommation d'électricité, d'ici 2035-2040, elle ne pourra être satisfaite qu'avec des énergies renouvelables. Le nouveau nucléaire, même dans la vision optimiste du Président de la République, on verra les premières centrales tourner en 2036. Si on veut éviter d'avoir recours à des énergies fossiles pour satisfaire la sécurité d'approvisionnement en électricité, il faut le faire avec des énergies renouvelables électriques, avec les trois genres que je vous ai cités tout à l'heure.

Intervenante : Qui tue quand même tout le littoral français.

Jean-Louis Bal : C'est loin d'être tout le littoral français. Les 50 gigawatts que nous avons mis dans notre feuille de route à l'horizon 2050 représentent moins de 3 % du domaine public maritime et de la zone économique exclusive. On doit pouvoir trouver grâce à la

concertation et la planification, des zones qui permettent d'avoir les impacts... Je ne sais plus comment Madame, les moins mauvais ou les meilleurs, les meilleurs compromis pour placer nos parcs éoliens qui seront en partie posés et en partie flottants en fonction du développement et de la maturité de l'éolien flottant.

Julie Dumont: Il reste 10 secondes donc je ne reprends pas de question. Il y en a encore une, mais ça ne doit pas durer plus de 10 secondes.

Intervenant : On mise beaucoup sur la voiture électrique, mais on ne parle pas de la voiture solaire. Parce que la voiture électrique, c'est l'énergie nucléaire. Or, le photovoltaïque souple on peut le mettre sur le toit d'une voiture et la voiture solaire, le prototype existe déjà depuis de nombreuses années.

Jean-Louis Bal : Je ne sais pas si c'est dans le cadre.

Julie Dumont: Ce n'est pas trop le sujet. Je suis désolée.

Jean-Louis Bal : Je peux vous répondre.

Julie Dumont: Vous êtes à la limite.

Jean-Louis Bal : Les véhicules tels qu'ils sont conçus aujourd'hui, vous n'avez pas sur ce véhicule la surface suffisante pour l'alimenter à partir de panneaux solaires. Toutes les voitures solaires que vous avez déjà vu rouler dans des documentaires ou dans des démonstrations, ce sont vraiment des prototypes qui ne sont pas extrapolables aux véhicules que nous connaissons. Par contre, les véhicules électriques tels qu'ils sont en train de se développer avec des autonomies qui augmentent régulièrement, avec des points de recharge, elles pourraient très bien être alimentées à partir de panneaux solaires. Je pense que c'est ce qu'il va se passer dans les années à venir. Une voiture solaire, purement solaire, ne pourra jamais transporter 4 enfants, des bagages, etc.

Julie Dumont: On verra ça en 2150 peut-être. Merci monsieur. Les auditions se terminent. Merci à tous d'avoir participé et respecté ces règles un petit peu strictes. Il y a encore une table ronde, la précédente avait l'air assez musclée. Bonne fin de festival.